



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

N° 2020/06

Date de Convocation : 21/01/2020	L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole DODRELLE, maire de Parmain.
Date d'affichage 12/02/2020	PRÉSENTS : Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, François Kisling, Didier Ponnet, Dominique Mourget, Alain Wambecke, Emilie Portier, Christophe Faucomprez, Martine Desry, Patrice Lusardi, Frédéric Landrin, Gérard Besset, Fabienne Defosse, Jean-Pierre Amirault, Marie-Suzanne André, Dominique Cluzet, Sandrine Cocheteux, Christian Wagner, Annick Malherbe.
Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25	ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Michèle Bouchet donne pouvoir à Dominique Mourget, Renée Bou-Anich donne pouvoir à Martine Desry, Isabelle Gourbeault donne pouvoir à François Kisling, Caroline Chazal-Mathieu donne pouvoir à Didier Ponnet, Laurent Delaleu donne pouvoir à Nicole Dodrelle. ABSENTES EXCUSEES : Virginie Guillaumé, Anne-Marie Mennel.
Monsieur Dominique Cluzet a été désigné Secrétaire de Séance.	

OBJET : Modification des statuts du Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise

Monsieur Ponnet, adjoint au maire, informe que lors de l'Assemblée générale du syndicat en date du 25 novembre 2019, il a été proposé de modifier les statuts du syndicat :

- Activités complémentaires (coordonnateur de groupe de commandes),
- Représentativité (1 délégué titulaire et 1 suppléant pour les collectivités de moins de 10 000 habitants, 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour les communes de + de 10 000 habitants),
- Durée du syndicat : illimitée
- Siège social au Campus du Département à Cergy-Pontoise
- Elargissement des recettes,

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
A L'UNANIMITE

⇒ **APPROUVE** la modification ci-dessus des statuts du SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise).

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).



Nicole DODRELLE,

Maire de PARMAIN